



Hiver 2014-2015
Winter 2014-2015

entraacte

Revue de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec ■ *Journal of the Guilde des musiciens et musiciennes du Québec*



NICOLAS FAIRE BÉDARD DES VAGUES

- **LAGAMME.MU:**
C'EST POUR BIENTÔT!
- **Y A-T-IL
UN PRODUCTEUR
DANS LA SALLE?**
- **PAUL MAGNAN, UN
COURTIER D'ASSURANCE
À L'ÉCOUTE DES MUSICIENS**





Dirigeants

Mylène Cyr, directrice générale
Luc Fortin, président
Geneviève Plante, vice-présidente, Montréal
Jacques Bourget, vice-président, Est du Québec
Éric Lefebvre, secrétaire-trésorier

Administrateurs

Muhammad Abdul Al-Khabyr, Nicolas
Cousineau, Jean-Luc Gagnon, Richard
Gagnon, Roberto Murray, Vincent Seguin,
Annie Vanasse

Siège social

505, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 900, Montréal (Québec) H2Z 1Y7
Téléphone : 514-842-2866
Téléphone : 1-800-363-6688
(sans frais de l'extérieur de Montréal)
Télécopieur : 514-842-0917

www.gmmq.com



Coordination : Julie Bréhéret

Rédaction : Julie Bréhéret, Claude Côté, Mylène Cyr, Luc Fortin, Bernard LeBlanc, Paul Magnan, Simon Roux

Révision : Christine Dufresne

Traduction : David B. Smith

Design graphique : Stéphane Olivier

Photographie de la page couverture :
Yvan Couillard

Pour tout commentaire :
communications@gmmq.com

La Guilde des musiciens et musiciennes du Québec assume l'entière responsabilité des articles et opinions publiés dans les pages d'Entracte, sauf avis contraire. La Guilde autorise toute citation ou réimpression des articles écrits par la rédaction à la condition expresse qu'une mention en indique la source et qu'au moins un exemplaire en soit expédié à la Guilde. Prenez note que cet avis ne s'applique pas aux articles qui ne sont pas écrits par la rédaction. Le générique masculin est employé dans cette publication sans aucune discrimination de notre part dans le seul but d'alléger les textes.

Dépôt légal : Bibliothèque Nationale du Québec,
quatrième trimestre 2014

Poste publication : Numéro de convention 40036364
ISSN : 0841-8160-B

Mot du président



Photo: Federico Ciminari

Où nous en sommes

À la suite du vote majoritaire de 53,3 % en faveur de la désaffiliation, la GMMQ a entamé, en toute bonne foi, des discussions avec l'American Federation of Musicians (AFM). Malheureusement, ces échanges ont permis de constater une fois de plus que l'AFM ne reconnaissait aucunement l'autonomie conférée à la Guilde en tant qu'agent négociateur exclusif des musiciens professionnels du Québec par la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma et, surtout, qu'elle ne reconnaissait pas la validité du vote de nos membres. En fait, même si la Loi reconnaît la GMMQ comme l'agent négociateur exclusif des musiciens au Québec, l'AFM ne nous accorde pas le droit d'établir ou de négocier des tarifs pour le secteur des médias électroniques, bien que cela puisse défavoriser nos membres. Il nous est impossible d'imposer unilatéralement les ententes AFM sur notre territoire et nous devons négocier de bonne foi avec les producteurs, c'est la loi. Rappelons que les ententes AFM négociées aux États-Unis ne sont pas traduites en français et que plusieurs de leurs clauses sont inapplicables ici. L'AFM nous refuse toujours le droit de trouver des solutions de rechange adaptées aux lois québécoises et qui permettraient à nos membres de collaborer à ces productions sous la protection de leur association. Actuellement, il y a trop d'enregistrements qui se font ici sans contrat collectif, ou qui finissent par aller à l'étranger.

Après le référendum de juin, l'AFM a menacé la GMMQ de tutelle si celle-ci affirmait son autonomie et donnait suite à la volonté de ses membres. La Guilde a donc déposé une requête en Cour supérieure afin d'obtenir un jugement déclaratoire pour clarifier la situation. Cette requête, qui a été officiellement signifiée à l'AFM le 9 septembre, est une procédure tout à fait légitime ayant pour objectif de faire établir par la Cour les règles permettant de mettre en œuvre de façon responsable, ordonnée et non conflictuelle la volonté exprimée par les membres lors du référendum de juin. Par cette requête, la GMMQ souhaitait notamment que la Cour déclare que la Guilde a l'autorité de mettre fin à son contrat d'affiliation à la suite du référendum consultatif tenu auprès de ses membres en juin et qu'elle invalide plusieurs sections des règlements de l'AFM parce qu'ils sont en contradiction avec nos lois, notamment la Charte des droits et libertés, la Loi sur les syndicats professionnels ainsi que les lois provinciale et fédérale sur le statut de l'artiste. Sur ce dernier point, rappelons que la Vancouver Musicians' Association (VMA) a remporté, le 11 septembre, une victoire contre l'AFM devant la Cour suprême de Colombie-Britannique, qui a invalidé un article des règlements de l'AFM qui obligeait la VMA à faire approuver certaines ententes collectives par le bureau du président de l'AFM. La tutelle qui pesait sur cette section locale depuis 14 mois a donc été levée sur-le-champ. C'est justement un des articles que la

GMMQ veut faire invalider par la Cour. Pourtant, dès le lendemain 12 septembre se tenait une séance extraordinaire du conseil exécutif de l'AFM par conférence téléphonique au cours de laquelle l'International Executive Board a décrété une nouvelle tutelle, cette fois contre sa section locale 406, la GMMQ. La Guilde n'a toutefois été mise au courant de cette décision que le matin du 18 septembre, au moment de la visite surprise du tuteur désigné, Émile Subirana, du v.-p. canadien de l'AFM, Alan Willaert, et d'un huissier de justice venus nous signifier que l'AFM mettait la GMMQ sous tutelle et, par le fait même, prenait possession de tous ses biens et en destituait immédiatement tous les élus. Pour protéger les intérêts de nos membres et éviter une tutelle très lourde de conséquences, je

n'avais d'autre choix que de leur refuser l'entrée et, ainsi, d'obliger l'AFM à passer par la Cour supérieure pour tenter d'obtenir une injonction. L'AFM a alors déposé immédiatement une requête en injonction provisoire dans le but d'ordonner à la Guilde de respecter la décision de l'AFM de la placer sous tutelle.

Lors de la comparution devant le juge de la Cour supérieure, l'AFM a le plus sérieusement du monde invoqué que le simple fait de s'adresser à la Cour pour valider les résultats du référendum ou déclarer non applicables certains articles de ses règlements constituait une action au détriment des intérêts de l'AFM et justifiait la mise sous tutelle. Le juge Hamilton a cependant été très clair :

« Cette Cour ne peut accepter que l'initiative d'entamer des procédures judiciaires pour soutenir une position contraire à la position de l'AFM constitue "une conduite préjudiciable au bien-être ou aux intérêts de l'AFM ou de la section locale". »

En l'espace d'une semaine, l'AFM subissait ainsi deux défaites en cour relativement à la mise en tutelle de sections locales canadiennes. Il faut aussi souligner que le choix de M. Subirana comme tuteur désigné constituait une surprise de taille, l'ex-président de la Guilde n'étant plus membre depuis plus de 10 ans. Son dernier mandat à la tête de la Guilde s'est d'ailleurs terminé dans la controverse et les conflits internes.

Maintenant, que se passera-t-il ? C'est tout simple, la GMMQ maintiendra le statu quo pour ce qui est de l'affiliation à l'AFM jusqu'à ce que sa requête en jugement déclaratoire soit tranchée par la Cour. Il en sera évidemment de même pour tous les services aux membres offerts par la Guilde. La conclusion des procédures ne sera pas connue avant plusieurs mois et, pendant cette période, la direction de la Guilde s'assurera comme toujours du meilleur intérêt de ses membres et maintiendra ses actions de lobbying auprès de différentes instances décisionnelles tout en poursuivant ses actions sur le terrain.

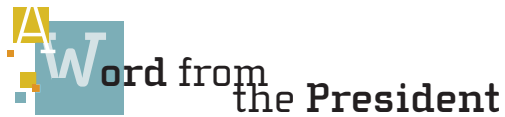
Nous continuerons bien sûr à vous tenir informés des développements dans ce dossier.

À tous nos membres, je souhaite une heureuse année 2015.

Luc Fortin

IN MEMORIAM

NOM	INSTRUMENT/FONCTION	DATE DE NAISSANCE	DATE DE DÉCÈS
MARCELLE GRATON	ORGUE, PIANO	19-08-1917	03-11-2014
URSULA KANT CLUTTERBUCK	PIANO, CLAVECIN	06-04-1929	07-10-2014
THOMAS CAVANAGH	PERCUSSIONS	20-03-1923	11-09-2014
GILLES MOISAN	CLARINETTE, SAXOPHONE	22-02-1933	21-09-2014
UBALDO CHARTIER	VIOLON	30-12-1929	26-08-2014
JAN JARCZYK	PIANO, TROMBONE, ARRANGEUR-ORCHESTRATEUR, COMPOSITEUR, CHEF D'ORCHESTRE	07-10-1947	03-08-2014
JEAN LESSARD	CLARINETTE, FLÛTE TRAVERSIÈRE, SAXOPHONE	04-11-1937	21-07-2014
PIERRE LESSARD	TROMPETTE, ARRANGEUR-ORCHESTRATEUR	08-07-1941	27-05-2014
FRANZ-PAUL DECKER	CHEF D'ORCHESTRE	22-06-1923	19-05-2014
CARL PARADIS	FLUGELHORN, TROMPETTE	21-10-1972	18-03-2014
LOUIS BURKO	CHEF D'ORCHESTRE, ARRANGEUR-ORCHESTRATEUR	28-08-1930	24-02-2014
ROBERT VOCELLE	TROMPETTE, COPISTE	05-10-1933	23-02-2014
CLAUDE LANDRY	PIANO, VIBRAPHONE	06-10-1936	26-12-2013
LOUISE CAUFFOPE	PIANO	12-01-1955	22-12-2013
DALE BARTLETT	PIANO	10-08-1936	20-12-2013
ROBERT ALOI	VIOLON	12-03-1942	19-11-2013


 A graphic with the word "Word" in a stylized font, where the "A" is yellow and the "W" is blue. To the right, the words "from the President" are written in a smaller, black, sans-serif font.

Word from the President



Where we are now

Following the 53.3% majority vote in favour of disaffiliation, the GMMQ began discussions in good faith with the American Federation of Musicians (AFM). Unfortunately, these discussions showed us once again that the AFM refuses to recognize the Guild's autonomy as exclusive negotiating agent for professional musicians in Québec, as stipulated in the Act respecting the professional status and conditions of engagement of performing, recording and film artists. It also became clear that the AFM refuses to recognize the validity of our members' vote. Moreover, despite the fact that the Act recognizes the GMMQ as the exclusive negotiating agent for Québec musicians, the AFM has denied us the right to establish or negotiate rates for electronic media, even though this puts our members at a disadvantage. It is impossible for us to impose AFM agreements unilaterally in our territory, and yet we are bound by law to negotiate with producers in good faith. Not only are agreements negotiated by the AFM in the United States not translated into French, many of their clauses are not applicable here. The AFM continues to deny us the right to find alternate solutions adapted to Québec laws that would enable our members to collaborate on these productions under the protection of their own association. Currently, there are too many recordings that are either made here without a collective agreement or end up being done abroad.

After the June referendum the AFM threatened to put the GMMQ under trusteeship if the latter asserted its autonomy and carried out the wishes of its members. The Guild responded by filing a request in Superior Court for a declaratory judgment that would clarify the situation. This request, of which the AFM was notified on September 9th, is an entirely legal procedure whose objective is to have the Court establish the rules for allowing the Guild to carry out in a responsible, orderly and non-conflictual manner the wishes expressed by its members during the June referendum. In making this request the GMMQ is hoping that the Court will declare that the Guild has the authority to terminate its contract of affiliation as a result of the consultative referendum conducted among its members in June and that several articles of the AFM's by-laws will be declared invalid because they are in violation of our laws, in particular the Charter of Rights and Freedoms, the Professional Syndicate Act and provincial and federal laws governing the Status of the Artist. Regarding the latter issue, you may recall that on September

11th the Vancouver Musicians' Association (VMA) won a victory against the AFM before the Supreme Court of British Columbia, which declared invalid an article in the AFM's by-laws that was obliging the VMA to have some collective agreements approved by the Office of the President of the AFM. The trusteeship that had been imposed on this local chapter for 14 months was then lifted immediately. This is precisely one of the articles the GMMQ wants to have nullified by the Court. However, the very next day, September 12th, there was an extraordinary meeting of the AFM's Executive Committee via tele-conference during which the International Executive Board decreed a new trusteeship, this time on local 406, the GMMQ. The Guild was not made aware of this decision until the morning of September 18th, when there was a surprise visit to our offices by the designated trustee, Emile Subirana, the AFM's Canadian vice-president, Alan Willaert, and a bailiff who had come to notify us that the AFM was placing the GMMQ under trusteeship and was therefore taking possession of all our assets and was dismissing forthwith all of our elected officials. That morning (September 18th), in order to protect the interests of our members and avert a trusteeship with grave consequences, I had no choice but to refuse them entry, thereby obliging the AFM to appeal to the Québec Superior Court to try to obtain an injunction. The AFM then immediately filed a request for a temporary injunction aimed at ordering the Guild to respect the decision of the AFM to place it under trusteeship.

During their appearance before the Superior Court judge, the AFM, in all seriousness, argued that the mere fact of asking the Court to validate the results of the referendum or declare invalid certain articles of the AFM's by-laws represented an action contrary to the interests of the AFM and therefore justified placing the GMMQ under trusteeship. Judge Hamilton, however, was very clear: "This Court cannot accept that the institution of legal proceedings to put forward a position contrary to the AFM's position constitutes 'a course of conduct detrimental to the welfare or interests of the AFM or the Local.'" In the space of one week the AFM thus suffered two defeats in court related to placing local Canadian chapters under trusteeship. We should also note that the choice of Mr. Subirana as the designated trustee is a major surprise, considering that the Guild's former president has not been a member for over 10 years, and that his last mandate as head of the Guild was terminated amid controversy and internal conflicts.

What lies ahead? It's quite simple: the GMMQ will maintain the status quo with regard to affiliation with the AFM until its request for a declaratory judgment is decided by the Court. The same obviously holds true for all services which the Guild provides to members. The result of these proceedings will not be known for several months, and during this period the Guild, as always, will look after the interests of its members, keep up its lobbying efforts with various governments, and continue its actions on the ground.

Rest assured that we will continue to keep you informed of developments on this issue.

And to all members, I wish you a very happy 2015.

Luc Fortin



Calendrier des événements GMMQ

3 février

Assemblée sectorielle – enregistrement de musique pour le film et la télévision

14 mars

Coup de chapeau pour le fonds Jean-Carignan avec l'Orchestre Métropolitain

Avril – mai

Rencontres avec les membres à Rimouski, Laval, Chicoutimi, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Drummondville, Longueuil et Montréal dans le cadre du référendum

26 avril

Coup de chapeau pour le fonds Jean-Carignan avec l'Orchestre symphonique de Montréal

30 avril

Coup de chapeau pour le Fonds Jean-Carignan avec l'Orchestre symphonique de Québec

29 mai

Conférence de presse dans le cadre du référendum avec Nathalie Bonin, Louis-Jean Cormier, Serge Lavoie, Martin Léon et Marc Ouellette

2-8 juin

Référendum sur la désaffiliation de l'AFM

30 septembre

Assemblée générale annuelle de la GMMQ

17 décembre

Assemblée générale de la GMMQ

Calendrier des représentations

13 janvier

Rencontre avec Shirley Bishop du cabinet du ministre de la Culture et des Communications, Maka Kotto

21 janvier

Conseil général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

26 janvier

Gala des Prix Opus

23-27 février

Conférence internationale des orchestres (FIM IOC) à Oslo, en Norvège, et dépôt de la candidature de Montréal pour la conférence de 2017

27 mars

Assemblée générale annuelle du Fonds d'investissement de la culture et des communications (FICC)

15 avril

Réunion du DAMIC (droit d'auteur/multimédia-Internet/copyright)

23 avril

Gala de la Ligue nationale d'improvisation (LNI); hommage à Claude Robinson

24 avril

Conférence « L'avenir des festivals à Montréal: renouvellement et rayonnement international » du Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM)

8 mai

27^e assemblée générale du Congrès du travail du Canada à Montréal

28 mai

Conseil général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

2 juin

Concert-bénéfice du Concours international de musique de Montréal

10 juillet

Assemblée générale annuelle du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ)

6 et 19 août

Réunion intersyndicale (AQTIS, ARRQ, GMMQ, SARTEC, UDA)

21 août

Rencontre avec Mme Bertrand-Venne du cabinet de la ministre de la Culture et des Communications du Québec, Hélène David

11 septembre

Remise des prix SOCAN

12 septembre

Pique-nique annuel de Culture Montréal

16 septembre

Réunion du DAMIC

16 septembre

Assemblée générale du Regroupement pour la formation en audiovisuel du Québec (RFAVQ)

9 octobre

Congrès des administrateurs du Fonds de solidarité FTQ

11 octobre

Remise du prix François-Marcaurette/GMMQ lors de l'OFF Festival de jazz de Montréal

15 octobre

Dépôt de la pétition contre les coupures de postes d'accompagnateurs et de coachs vocaux à la Faculté de musique de l'Université de Montréal

23 octobre

Dépôt de mémoires à la Commission d'examen sur la fiscalité (Godbout)

29 octobre

Conseil général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

11 novembre

Conseil régional FTQ Montréal Métropolitain

14 novembre

Présentation du DAMIC au bureau de Stéphane Dion, député fédéral de Saint-Laurent

19 novembre

Fondation de la formation économique du Fonds de solidarité FTQ

1^{er} décembre

Assemblée générale annuelle de la Fondation des artistes



Photo : Alain Michon

LAGAMME.MU : C'est pour bientôt !

Depuis quelque temps déjà, nous vous informons de ce grand projet qui a pris forme à la suite du constat de la diminution des engagements et de la détérioration des conditions de travail des musiciens dans le secteur de la scène et de la musique d'ambiance. Il s'agit de la création d'un répertoire virtuel permettant aux musiciens professionnels de vendre leurs prestations au grand public. Sous forme de coopérative de solidarité, cette nouvelle entité sera désormais connue sous le nom de lagamme.mu.

Lagamme.mu est une plateforme virtuelle avec service administratif permettant au client qui organise un événement (mariage, événement d'entreprise ou fête privée) de sélectionner les musiciens qui répondent à ses critères. La coopérative vise à stimuler la création d'emplois pour les musiciens professionnels et à leur assurer un filet social et des conditions d'engagement respectueuses de leur valeur. Elle déposera les contrats d'engagement auprès de la Guilde et versera des cotisations de retraite dans un REER collectif.

C'est le modèle entrepreneurial de la coopérative de solidarité qui a été retenu afin de regrouper différentes personnes ayant un intérêt commun dans la mission de l'entreprise. De plus, ce modèle requiert une implication du membre utilisateur et contribue à créer un sentiment d'appartenance à une collectivité. La coopérative à but lucratif regroupera des musiciens professionnels membres et non membres de la Guilde, et permettra, selon certaines conditions, de verser des ristournes à ses membres.

Conformément aux principes régissant les coopératives de solidarité, l'adhésion à titre de membre utilisateur exigera l'achat de parts de qualification ainsi que le paiement d'une cotisation annuelle. Les parts de qualification sont fixées à 75 \$ pour les membres de la Guilde et se répartissent comme suit : une part sociale non remboursable (10 \$) et 65 parts privilégiées (65 \$), remboursables sur demande après un délai minimal de trois ans. La cotisation annuelle des membres Guilde est fixée à 25 \$ et ne sera pas facturée pour les membres inscrits avant 2015. Les frais pour les non-membres (admissibles à condition d'être reconnus en tant que musiciens professionnels) sont fixés à 125 \$ pour les parts de qualification et à 50 \$ pour la cotisation annuelle. Ajoutons que les musiciens professionnels qui ne sont pas membres de la Guilde devront assumer un permis de travail pour chacune de leurs prestations.

L'équipe de la Guilde travaille depuis 2013 à la création de cette coopérative, qui possède désormais son propre conseil d'administration et un employé à temps plein (un coordonnateur service à la clientèle et aux membres). Nous sommes aujourd'hui en mesure d'annoncer que le lancement officiel de la plateforme en ligne est prévu pour le printemps 2015. La coopérative a commencé à recruter parmi les membres de la Guilde et poursuivra son offensive en janvier. Dès la mise en ligne du site Internet complet, chaque membre de lagamme.mu (ou le responsable désigné du groupe) pourra remplir sa fiche de visibilité sur le site en indiquant le type d'événements qu'il couvre, le style de musique, etc. Il sera possible d'intégrer à cette fiche des photos, des extraits sonores et même des vidéos du groupe ou du musicien soliste.

Chaque fiche indiquera le prix exigé par le musicien et ce prix devra couvrir le cachet minimum applicable, le montant des cotisations de retraite, les taxes, les frais de commission pour la coopérative, etc. Un calculateur sera accessible sur le site pour aider le musicien à s'assurer que le prix qu'il fixe respecte le minimum requis. Le moteur de recherche du site présentera dans un ordre aléatoire les musiciens correspondant aux critères de recherche.

Une fois le ou les musiciens choisis, le coordonnateur vérifiera la disponibilité, traitera le paiement du client et s'occupera des contrats.

En vue du lancement officiel, au printemps 2015, lagamme.mu mènera une importante campagne de promotion et s'assurera d'une visibilité dans les médias (articles de journaux ou entrevues) de même que dans les foires commerciales et événements (Salon de la mariée, Salon des événements corporatifs, etc.).

Nous vous encourageons à visiter notre site Web temporaire au www.lagamme.mu et à remplir le formulaire d'inscription afin d'être informés de nos activités et des offres d'emploi que nous recevons déjà, avant même la mise en ligne de notre plateforme.

Mylène Cyr
Directrice générale



LAGAMME.MU: Coming soon !

A while ago we told you about a major project we are developing to counter the perceived decline in engagements and the deteriorating work conditions for musicians in the stage and ambient music sector. It involves the creation of a digital or virtual repertoire giving professional musicians an opportunity to sell their services to the general public. Designed in the form of a solidarity cooperative, this new enterprise will henceforth be known officially as lagamme.mu.

Lagamme.mu is a digital platform with built-in administrative services that helps clients organize an event (wedding, corporate event or private party) by selecting musicians who meet their criteria. The cooperative is aimed at stimulating job creation for professional musicians, providing them with a social safety net and ensuring hiring conditions that respect their true worth. Lagamme.mu will file engagement contracts with the Guild and make pension contributions in the form of a collective RRSP.

We decided to go with the solidarity cooperative business model as the one best suited to bring together different people with a common interest in the cooperative's mission. This model not only requires the active involvement of members users, but also lets them help develop a sense of belonging to a community. The for-profit cooperative brings together professional musicians, whether or not they are members of the Guild, and under certain conditions, gives rebates to its members.

In keeping with the principles governing solidarity cooperatives, member users must purchase qualifying shares as well as paying annual dues. For Guild members, qualifying shares have been set at \$75, which breaks down as follows: one non-redeemable common share (\$10) and 65 preferred shares (\$65), redeemable upon request after a minimum time period of three years. Annual dues for Guild members are set at \$25 and will not be billed to registered members before 2015. Fees for non-Guild members (eligible on condition that they are recognized as professional musicians) are set at \$125 for qualifying shares and \$50 for annual dues. In addition, professional musicians who are not Guild members will have to assume the cost of a work permit for each one of their performances.

Our team at the Guild has been working since 2013 on the creation of this cooperative, which has its own Board of Directors and one full-time employee (coordinator of client and member services). The on-line platform will be officially launched this coming Spring (2015). The cooperative has begun recruiting participants among Guild members and will continue this campaign in January. Once the Internet site is fully operational each member of lagamme.mu (or a delegated band representative) will be able to fill out their profile details directly on-line, indicating the kind of events they cover, the styles of music they offer, and so on. Photos can be integrated into the profile, as well as sound samples and even videos of the band or solo artist, as the case may be.

Each file will indicate the payment requested by the musician(s), including at least the minimum applicable fee, the amount for pension contributions, the applicable taxes, the cooperative's commission fee, etc. The website will include a calculator to help musicians ensure that the price they are asking is in line with our minimum standards. The site's search engine will produce a list in random order of the musicians that meet the search criteria.

Once the musicians are selected, the coordinator will confirm availability, process the client's payment and take care of the contracts involved.

Leading up to its official launch in Spring 2015, lagamme.mu will conduct a major promotional campaign and ensure an effective presence in the media (newspaper articles, interviews, etc.) as well as at trade shows like the *Salon de la Mariée*, *Salon des événements corporatifs*, etc.

We encourage you to visit our temporary website at **www.lagamme.mu** and fill out the registration form so you can keep informed on our activities and offers of contract (which we're already receiving even though the site platform hasn't gone on-line yet).

Mylène Cyr
Executive Director



Photo : Yvan Couillard

Faire des vagues

Instigateur de la marche « J'aime Radio-Canada », le contrebassiste de jazz Nicolas Bédard est sorti de l'anonymat. C'est sans solo, sans partition, mais en improvisant un cri du cœur qu'il a sonné le ralliement. Celui que l'on connaît maintenant comme un mobilisateur mène pourtant une existence entièrement centrée sur la musique, toutes les musiques.

Tirailé entre Montréal et Rimouski, le contrebassiste mène une sorte de double vie qui l'oblige à composer avec le tempo trépidant de la ville et le rythme lent des marées. Actif sur la scène montréalaise, il est un acolyte de choix dans le trio de la pianiste Emie R Roussel. Révélation jazz de cette année à Radio-Canada, cette dernière dirige aussi les destinées d'un quintette qui publiera bientôt un premier album, *Pour la suite du monde*, sur une étiquette encore à déterminer.

Mais ces deux impénitents chercheurs du jazz et membres de la Guilde ont autre chose en commun : ils sont tous les deux enseignants au cégep de Rimouski.

Rimouski, la mer et le jazz

De longues heures d'autobus et des kilomètres de bitume pour enfin humer l'odeur de la mer et vivre au gré de ses marées et, bonheur ultime, transmettre ses connaissances aux étudiants

du programme Jazz-pop. Et tant qu'à laisser sa marque dans le bas du fleuve, Bédard a été gagnant, en 2012, du prix du Festi Jazz international de Rimouski, une belle accolade pour un musicien en pleine ascension. « C'est un festival de taille modeste, précise-t-il, mais ils ont réussi, au fil des ans, à attirer de grosses pointures telles que Brad Mehldau et Wayne Shorter. Et ce n'est pas un hasard : ce festival est organisé par des passionnés. »

Entre les navettes Montréal-Rimouski, quelques spectacles avec Roussel garnissent l'agenda automne-hiver.

« Quand je joue avec Emie, explique Bédard, je suis davantage dans la peau d'un *sideman* comme on dit, je suis au service de ses compositions, même si elle est totalement ouverte aux idées des autres. Au bout du compte, j'ai plus d'expérience comme *sideman* que comme leader. Le quintette se distingue plutôt par une approche plus

moderne du jazz, avec des références aux traditions musicales québécoises qui s'inspirent des éléments de notre culture. »

Bédard, qui a étudié à l'Université McGill, a pour modèle le contrebassiste Norman Lachapelle, à cause de son jeu mélodique. Il dit avoir pris du galon avant de se joindre à Roussel : « Entre le bac et la maîtrise, j'ai passé quatre ans à jouer un peu partout du jazz, de la pop et des musiques du monde. J'ai fait autant des corpos que des bars, ce qui m'a permis d'acquérir de l'expérience sur la basse électrique et acoustique. La réalité, aujourd'hui, c'est qu'il faut être polyvalent et la conséquence directe, c'est que je ne suis pas souvent chez moi... »

Marcher pour la survie du réseau public

Le 16 novembre dernier, en réaction aux compressions massives à Radio-Canada, Bédard et quelques collègues, dont le musicien François Dompierre, ont réussi, grâce à Facebook, à mobiliser plus de 25 000 personnes venues de toutes les régions du Québec pour se joindre à la marche « J'aime Radio-Canada ». Il raconte : « J'ai été surpris du nombre de participants, on en attendait cinq fois moins. Comme eux, j'ai à cœur la survie de l'institution, mais je n'ai pas fait ça pour attirer l'attention, insiste-t-il. Des gens de la maison comme Jean-François Lépine et Pierre Maisonneuve ont fait des allocutions. J'étais plutôt dans l'ombre et c'est parfait ainsi. De toute façon, la bataille est loin d'être gagnée. »

Nicolas Bédard connaît aussi les rouages de son propre syndicat, la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec : « Cet été, j'ai travaillé sur la comédie musicale *Sister Act* dans le cadre du festival Juste pour rire et je peux te dire que, sans l'appui de la Guilde, nos salaires auraient été diminués par rapport à l'année précédente. Mais on ne peut malheureusement pas exiger le contrat Guilde lorsque nous jouons dans un bar, la réalité économique n'est pas la même. »

Claude Côté



Making waves

Bassist Nicolas Bédard emerged from anonymity when he launched the idea of the “J’aime Radio-Canada” demonstration. There was no solo or sheet music to rely on – it was an improvisation straight from his heart that sounded the rallying cry. But the man we’ve come to know as an inspiring public figure is really just a man whose existence is entirely focused on music, all kinds of music.

With one foot in Montreal and the other in Rimouski, the stand-up bass player leads a kind of double life that has him composing at both the hectic pace of the city and the slow, immutable rhythm of the tides. Very active on the Montreal scene, Nicolas Bédard is a chosen disciple in the trio of pianist Emie R Roussel. Radio-Canada’s 2014 jazz revelation of the year, the latter also guides the destinies of a quintet that will soon be issuing a debut album entitled *Pour la suite du monde*, on a label yet to be determined.

But these two incorrigible seekers of jazz, both Guild members, have another thing in common: they are both teachers at Rimouski Cegep.

Rimouski, the sea, and jazz

Long hours on the bus and mile after mile of asphalt before finally breathing the sea air, adjusting to the rhythm of the tides and, the ultimate blessing, transmitting one’s knowledge to students in the Cegep’s Jazz-Pop program. Besides leaving his mark by the shores of the great river, in 2012 Bédard won top prize at the Rimouski International Jazz Festival, a major feather in the cap of a musician on the rise. “It’s not a major festival”, he points out, “but over the years they’ve succeeded in attracting such big names as Brad Mehldau and Wayne Shorter. And that’s no accident – the festival is organized by serious jazz enthusiasts.”

In addition to shuttling between Montreal and Rimouski, Bédard’s

has committed to several shows with Roussel on his Fall-Winter schedule.

“When I play with Emie”, he explains, “It’s more in the role of a sideman, basically serving her own compositions even though she’s totally open to the ideas of others. When all is said and done, I have more experience as a sideman than a leader. The quintet, on the other hand, takes a more modern approach to jazz, with references to Québec musical traditions inspired by the basic elements of our culture.”

Bédard, who studied at McGill University, models himself after bassist Normand Lachapelle, mainly because of his melodic playing style. He says he had to earn his stripes before hooking up with Roussel. “Between my Bachelor and Master’s degrees, I spent four years playing a bit of everything, from jazz and pop to world music. I did as many corporate events as bar gigs, which helped me get experience on both the electric and acoustic bass. The reality today is that you have to be versatile, and as a direct result I’m seldom really at home...”

Demonstration for the survival of our public network

This past November 16th, in response to the massive cutbacks at Radio-Canada, Bédard and a few colleagues, including Francois Dompierre, succeeded, through Facebook, in mobilising over 25,000 people from all regions of Québec to join the “J’aime Radio-Canada” demonstration. “I was surprised at the number of people who partici-



Photo : Yvan Couillard

pated”, he recalls. “We had anticipated maybe a fifth of that number. Like them, the survival of this institution is dear to my heart. But I didn’t do it to attract attention”, he insists. “People from the network like Jean-Francois Lépine and Pierre Maisonneuve gave speeches. I was more behind the scenes and that was fine with me. In any case, the battle is far from won.”

Nicolas Bédard is also aware of the work being done by his own union, the Québec Musicians’ Guild. “This summer I worked on the musical *Sister Act* as part of the Just for Laughs Festival, and I can testify that without the Guild’s support our salaries would have been even less than the year before. But unfortunately we can’t demand a Guild contract when we play in bars – the economic situation just isn’t the same.”

Claude Coté



Y a-t-il un producteur dans la salle ?

En 1988, le Parlement québécois adoptait la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma. Cette loi a été mise en place afin de donner aux artistes professionnels le pouvoir de négocier collectivement des conditions minimales de travail avec les producteurs. Elle donne du producteur la définition suivante :

Une personne physique ou morale qui retient les services d'un artiste en vue de produire ou représenter en public une œuvre artistique¹.

Bien que cette définition soit claire, la Commission des relations de travail (CRT) a été appelée à déterminer si le Festival International de Jazz de Montréal (FIJM) est un producteur.

La Cour d'appel du Québec², au terme d'une bataille judiciaire s'étant étirée sur près de huit ans (2006 à 2014) entre l'Union des artistes et le FIJM (la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec était intervenante), a confirmé la définition de producteur à laquelle en était venue la CRT. Selon celle-ci, le producteur serait la personne qui est la plus déterminante dans la retenue des services de l'artiste. Il s'agirait donc de la personne ayant le plus grand contrôle sur la prestation et sur son contenu artistique. La Cour a ainsi établi une distinction entre un producteur qui achète un spectacle (le diffuseur) et celui qui en détermine le contenu (le producteur), et ce, malgré le fait que la loi ne prévoit aucune définition du diffuseur.

Le « diffuseur », celui qui achète un spectacle d'un producteur, convient à la réalité d'une certaine industrie du disque et du spectacle, soit celle de l'ADISQ et de ses membres producteurs/gérants d'artistes. Cependant,

il existe une autre réalité, celle des musiciens indépendants. Malheureusement, le jugement de la Cour d'appel les considère comme des autoproducteurs et les exclut du champ d'application de la Loi. On prive donc ces musiciens du filet de sécurité sociale et de la protection juridique que la Guilde pouvait leur procurer. Dans un même festival, certains artistes, ceux qui sont sous contrat avec un producteur ADISQ, auront donc droit à la protection de leur association, alors que les autres seront laissés pour compte. La Loi sur le statut de l'artiste ne remplit donc plus son mandat de donner à tous les artistes les moyens de négocier collectivement des conditions minimales d'engagement avec ceux qui les engagent, et d'être représentés à cette fin par des associations reconnues par ladite loi.

Tout ce déséquilibre a une cause. Au fil des années, les acteurs influents ont multiplié les tentatives afin de faire dévier l'objectif réel de la Loi. Ils ont convaincu les différentes cours de justice québécoises que le producteur est celui qui est le plus déterminant et non pas nécessairement celui qui obtient les services de l'artiste.

La Loi sur le statut et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma est, dans le jargon juridique, une loi à caractère social. Son but est d'inclure le plus de personnes possible.

À présent, force est de constater que ce but n'est pas atteint, car tous les artistes motivés par le désir de travailler de manière autonome ne sont plus couverts par la Loi. Cependant, la GMMQ va collaborer avec les autres associations d'artistes pour susciter une révision de cette loi parce que, Mesdames et Messieurs, les producteurs ont quitté la salle...

DEVONS-NOUS REFUSER L'AUSTÉRITÉ TOUS AZIMUTS ?

À la lecture de la définition du mot austérité dans le Larousse³, on constate qu'il s'agit du « caractère de quelqu'un ou de quelque chose qui est austère », de « sévérité ou rigorisme ».

Au lieu de couper strictement les fonds en culture, le gouvernement ne gagnerait-il pas à prévoir une reddition de comptes plus sévère ou des sanctions aux producteurs qui reçoivent des subventions et ne déposent pas les contrats des musiciens professionnels auprès de la Guilde ? Il s'agit de fonds publics !

Les producteurs obtiennent, en très grande majorité, des subventions par l'entremise des principaux bailleurs de fonds publics que sont notamment la SODEC, Musicaction et le CALQ.

Selon une étude menée auprès de cinq associations d'artistes (UDA, ARRQ, AQTIS, SARTEC et GMMQ), pour plus de la moitié des productions subventionnées, aucun contrat n'est déposé aux associations d'artistes concernées. Il n'est pas acceptable que des producteurs ne fassent pas la remise des cotisations de retraite ou syndicales, car ce sont tous les musiciens et leur association qui en sont pénalisés.

Au cours des sept derniers mois, grâce aux réclamations ou aux griefs effectués par la GMMQ auprès de nombreux producteurs, ce sont **83 991,35 \$** (dont 38 484,09 \$ pour la Caisse de retraite et 27 852,33 \$ en indemnités de vacances) **qui ont été récupérés**. Le gouvernement ainsi que tous les acteurs du secteur de la musique devraient être alarmés par la situation.

1. Loi sur le statut et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (art.2)
2. GMMQ c. Festival international de Jazz de Montréal.
3. <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/aust%C3%A9rit%C3%A9/6535>



De nouvelles règles concernant l'éthique

Lors de l'assemblée générale du 30 septembre dernier, de nouvelles règles d'éthique auxquelles les membres de la Guilde devront se conformer ont été adoptées. En voici les grandes lignes :

- Chefs ou contractants doivent toujours confirmer avec la GMMQ les tarifs applicables à un engagement et en informer les musiciens par écrit lors de la proposition d'engagement.
- En l'absence de chef ou de contractant, un membre ne peut convenir de conditions d'engagement moins avantageuses que celles des ententes collectives ou normes minimales en vigueur.
- Les membres sont tenus de respecter toute action concertée décrétée par la GMMQ (grève, boycottage, etc.).
- Des sanctions seront imposées aux membres fautifs par un Comité d'éthique et d'arbitrage indépendant du conseil d'administration.

Pour la version officielle, veuillez consulter la dernière mise à jour des Règlements généraux de la GMMQ (articles 112 à 126) dans la section Membres du gmmq.com.



La violoniste et pédagogue **Sonia Jelinkova** vient d'être nommée **membre honoraire** de la GMMQ, qui souligne ainsi sa carrière exceptionnelle et son apport important au développement artistique de nombreux musiciens québécois. M^{me} Jelinkova est membre de la GMMQ depuis 1965 et membre à vie depuis 2007.



Claude Robison a été nommé **membre honoris causa** de la GMMQ, qui a ainsi voulu saluer le combat acharné d'un créateur dont la victoire en Cour suprême va servir l'ensemble des artistes au Québec, au Canada et bien au-delà de nos frontières.



Photo: Claire Robert



METTEZ À JOUR VOS COORDONNÉES POUR LE RÉPERTOIRE DES MEMBRES 2015-2016

Publié tous les deux ans, le répertoire de la GMMQ est un outil imprimé permettant d'obtenir les coordonnées d'un membre. Le but premier de ce répertoire est de faciliter l'engagement des musiciens et musiciennes professionnels du Québec.

Le répertoire 2015-2016 paraîtra en mars 2015. Il est de votre responsabilité d'assurer la validité de vos informations personnelles.

Vous avez donc jusqu'au 15 janvier 2015 pour vérifier et mettre à jour vos coordonnées :

- directement sur votre profil en vous connectant à l'accès membres sur www.gmmq.com
- en contactant le service aux membres au 514 842-2866, poste 245 ou 1 800 363-6688

Nous vous rappelons que seul le répertoire électronique disponible sur le site Web est mis à jour quotidiennement.

UPDATE YOUR CONTACT INFORMATION FOR THE 2015-2016 MEMBER DIRECTORY

Issued every two years, the GMMQ member Directory is a tool for finding Guild members' contact information. The primary goal of this directory is to facilitate the hiring of professional musicians in Québec.

The 2015-2016 directory will be issued in March 2015. It is your responsibility to ensure the accuracy of your own contact information.

Please check and update your contact information prior to January 15, 2015:

- directly on your profile by login on www.gmmq.com
- by contacting the Member Services at 514 842-2866, ext. 245 or 1 800 363-6688

We remind you that the online directory available on our website is updated daily.

caisse de la culture

**La solution pour les travailleurs autonomes
et les entreprises culturelles**

LE FONDS JEAN-CARIGNAN À L'AIDE DES MUSICIENS DANS LE BESOIN

Le fonds Jean-Carignan a pour but de soulager la pauvreté, notamment en procurant une aide financière d'urgence aux musiciens professionnels vivant une situation de crise ; qu'ils soient aînés ou de la relève, en creux de carrière ou en difficulté à cause de la maladie.

Depuis le lancement du fonds en décembre 2011, nous avons récolté plus de 50 000 \$ grâce aux contributions volontaires des membres, aux dons reçus et aux collectes de dons organisées en collaboration avec la Fondation des artistes. Merci de votre généreuse contribution qui servira à aider un collègue dans le besoin.

Nous sommes maintenant prêts à accorder de l'aide aux musiciens professionnels dans le besoin. Le formulaire de demande d'aide est disponible sur le site, au www.gmmq.com/fondsjeancarignan

Paul Magnan, un courtier d'assurance à l'écoute des musiciens

La Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ) souhaite rendre hommage à Paul Magnan, fondateur du Centre d'assurances Meilleur, qui depuis de nombreuses années offre aux musiciens membres de la GMMQ de l'assurance instruments et responsabilité civile répondant à leurs besoins, et à moindre coût, alors même que d'autres assureurs refusent de couvrir des musiciens. Merci, Monsieur Magnan, et bonne retraite!

Le Centre d'assurances Meilleur a été fondé en 1987 par Gaston Messier et Paul Magnan. Ces deux amis, courtiers en assurance de personne et spécialisés en assurance invalidité, travaillaient ensemble depuis 15 ans. Moins d'un an après la fondation de l'entreprise, Paul Magnan achète la part de son associé qui a souffert d'une crise cardiaque. La compagnie poursuit ses activités grâce à la mère de Paul, qui devient secrétaire réceptionniste.

Jusque-là, les assureurs avaient l'habitude de tarifier les musiciens en fonction d'un emploi stable, par exemple dans un orchestre symphonique ou une station de télé. Les propositions d'assurance (sauf pour l'assurance décès) aux musiciens travailleurs autonomes s'en trouvaient automatiquement majorées. Paul Magnan, qui était mélomane et avait beaucoup d'amis musiciens, a été le premier à comprendre la situation et à créer un programme d'assurance qui, tout en satisfaisant les critères de risque des assureurs, répondait aux besoins économiques des musiciens.

Pour l'assurance des instruments, le Centre décide de tarifier chaque instrument selon l'usage et, donc, selon le risque. Cela représente plus de travail, mais est plus équitable pour les musiciens.



Rendre service à ceux qu'il admire et avec qui il a beaucoup d'affinités sera la source de motivation de Paul Magnan tout au long de sa carrière. La satisfaction des clients par rapport à la qualité du service offert lors d'un sinistre fera le succès du Centre d'assurances Meilleur.

«On a tous une musique en nous, mais les musiciens ont la capacité de nous la faire entendre», dit Paul Magnan, dont la mère, après une retraite bien méritée à l'âge de 78 ans, a tout de même continué à s'occuper de la comptabilité de la compagnie pendant encore sept ans. Vous avez dit «dévouement»?

En 1998, c'est Diane Gougeon, mélomane ayant elle-même un frère et un fils qui sont musiciens, qui a été choisie pour prendre la relève de Paul. Elle aimait tellement son emploi qu'elle a acheté la compagnie le 1^{er} décembre 2012 et Paul Magnan a officiellement pris sa retraite le 1^{er} décembre 2013.

Paul Magnan dit qu'il souhaite «remercier tous les musiciens ainsi que les assureurs qui lui ont fait confiance et continuent de le faire pour le bien de tous». C'est nous qui le remercions d'avoir fondé cette compagnie qui porte bien son nom et agit dans l'intérêt des musiciens!



Du 24 au 26 février dernier, Mylène Cyr, directrice générale de la GMMQ, s'est rendue à Oslo, en Norvège, afin de déposer la candidature de Montréal pour la tenue de la 4^e édition de la Conférence internationale des orchestres (FIM IOC) qui se déroulera en 2017. Cet événement est organisé tous les trois ans par la Fédération internationale des musiciens (FIM). C'est avec beaucoup d'enthousiasme de la part des congressistes que la candidature de Montréal a été accueillie et c'est à l'unanimité que le comité exécutif a voté en sa faveur. Rappelons que la prochaine édition de la conférence internationale coïncidera notamment avec le 375^e anniversaire de Montréal et le 50^e anniversaire d'Expo 67. Ce sera une année riche en festivités de toutes sortes et la musique sera au rendez-vous. L'événement pourrait attirer entre 400 et 500 personnes, puisque des organisations ont formulé le souhait de partager certaines des activités qui se dérouleront sur quatre jours. Nous vous tiendrons au courant des faits nouveaux dans ce dossier.



Ententes collectives et griefs

NOUVELLES ENTENTES

Société philharmonique de Montréal

signée le 16 janvier 2014 pour une période de deux (2) ans (2014-2016)

Arion Orchestre Baroque

signée le 9 avril 2014 pour une période d'un (1) an (2014-2015)

RENOUVELLEMENTS D'ENTENTE

Festival du Domaine Forget

signée le 1^{er} juin 2014 pour une période de trois (3) ans (2014-2017)

Orchestre symphonique de Laval

signée le 10 juin 2014 pour une période de cinq (5) ans, incluant une rétroactivité (2012-2017)

Orchestre symphonique du Saguenay-Lac-Saint-Jean

signée le 10 juin 2014 pour une période de quatre (4) ans (2014-2018)

Orchestre symphonique de l'Estuaire

signée le 3 septembre 2014 pour une période de cinq (5) ans (2014-2019)

I Musici de Montréal

Une lettre d'entente apportant certaines modifications a été signée le 26 novembre 2014 jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle entente collective. Les négociations pour un renouvellement complet de l'entente collective sont toujours en cours.

Érablière du Lac-Beauport

signée le 11 novembre et en vigueur à partir du 1^{er} décembre 2014 pour une période de trois (3) ans (2014-2017)

Orchestre symphonique de Montréal

signée le 16 décembre 2014 pour une période de quatre (4) ans (2014-2018)

EN COURS DE NÉGOCIATION

I Musici de Montréal (expirée le 31 mai 2014)

Orchestre philharmonique du Nouveau Monde (expirée le 31 août 2011)

ADISQ phono

ADISQ scène

AQPM

GRIEFS EN COURS (au 1^{er} décembre 2014)

Déposés par la *Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ)* à l'encontre de producteurs qui auraient omis de déposer les contrats des musiciens et d'effectuer les remises afférentes.

GESTION EDC (phonogramme) 2 griefs

MUSIQUE PLUS (télévision) 1 grief – le producteur aurait aussi omis de payer les musiciens

MP3 DISQUES (scène) 2 griefs

PRODUCTIONS J (scène) 3 griefs

PRODUCTIONS MARTIN LECLERC (scène) 2 griefs

AUDIOGRAM (scène et phonogramme) 4 griefs

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA (télévision) 1 grief – le producteur aurait aussi omis de payer des musiciens

L'A-BE (phonogramme) 1 grief

DARE TO CARE (phonogramme) 1 grief

COOP LES FAUX-MONNAYEURS (scène) 1 grief

VEGA MUSIQUE (phonogramme) 1 grief

LARIVÉE CABOT CHAMPAGNE (phonogramme) 2 griefs

GRIEFS RÉGLÉS

INSTINCT MUSIQUE (scène)

5 griefs réglés. Les contrats des musiciens et les remises afférentes ont été déposées à la GMMQ.

AGENCE RUBISVARIA (scène)

Le dossier relatif au grief déposé le 15 novembre 2013 a été réglé à la suite d'une entente entre les parties.

DISQUES 7^e CIEL Musique (phonogramme)

Le dossier relatif au grief déposé le 9 décembre 2013 a été réglé. Les contrats et les remises afférentes pour le chef ont été déposés et les permis pour les musiciens non membres ont été payés à la GMMQ par le producteur.

L'ÉQUIPE SPECTRA (scène)

Le dossier relatif au grief déposé le 12 décembre 2013 a été réglé. Les contrats et les remises afférentes pour le lancement d'un album ont été déposés à la GMMQ par le producteur.

DB DISQUES (scène)

Le dossier relatif au grief déposé le 12 janvier 2014 a été réglé. Les contrats et les remises afférentes ont été déposés à la GMMQ par le producteur.

COOP LES FAUX-MONNAYEURS (scène)

Le dossier relatif au grief déposé le 11 février 2014 a été réglé. Les contrats et les remises afférentes ont été déposés à la GMMQ par le producteur.

AGENCE RUBISVARIA (scène)

Le dossier relatif au grief déposé le 13 février 2014 a été réglé à la suite d'une entente entre les parties.

AUDIOGRAM (scène)

Le dossier relatif au grief déposé le 4 avril 2014 a été réglé. Les contrats et les remises afférentes ont été déposés à la GMMQ par le producteur.

PRODUCTIONS CAMILLE (phonogramme)

Les deux dossiers faisant l'objet de griefs datés du 18 septembre 2014 et du 24 octobre 2014 ont été réglés à la suite d'une entente entre les deux parties.

SAINT-AMAND BLUES (scène)

Le dossier relatif au grief déposé le 10 juillet 2014 a été réglé. Les contrats et les remises afférentes ont été déposés à la GMMQ par le producteur.

DISQUES INDICA (phonogramme)

Les deux dossiers faisant l'objet de griefs datés du 6 mai 2014 et du 9 juin 2014 ont été réglés. Les contrats et les remises afférentes ont été déposés à la GMMQ par le producteur.

L'A-BE (phonogramme)

Le dossier relatif au grief déposé le 28 août 2014 a été réglé. Les contrats et les remises afférentes ont été déposés à la GMMQ par le producteur.

AUDIOGRAM (phonogramme)

Le dossier relatif au grief déposé le 19 septembre 2014 a été réglé. Les contrats et les remises afférentes ont été déposés à la GMMQ par le producteur.

GESTION EDC (phonogramme)

Le dossier relatif au grief déposé le 23 mai 2014 a été réglé. Les contrats et les remises afférentes ont été déposés à la GMMQ par le producteur.

Il est important de signaler à la GMMQ toute contravention à une entente collective afin de faire respecter vos droits.

Nouvelles parutions

LA FANFARE MONFARLEAU

LA FANFARE [MUSIQUE TRADITIONNELLE]

PRODUCTIONS STRADA

Sortie : à venir - 31 janvier 2015



Au Québec, les premières allusions aux fanfares remontent à 1792. À cette époque, la fanfare est exclusivement militaire et composée de cuivres et parfois de percussions. L'arrivée des instruments de la famille des bois, au XIX^e siècle, apporte de nouvelles sonorités et la fanfare devient harmonie-fanfare. Dans le parler populaire toutefois, le terme *fanfare*

s'imposera. Mais le plus important : elle n'est plus seulement militaire. Villes et villages s'enorgueillissent de posséder une ou plusieurs fanfares qui participent aux fêtes populaires, défilés, concerts en salle ou en kiosque à musique.

Née en 2008 à l'initiative de Liette Remon et sous sa direction artistique, la Fanfare Monfarleau recrée l'ambiance de ces fanfares qui ont influencé la musique populaire et traditionnelle du Québec. La musique des « vieux » vous arrive toute fraîche dans vos cœurs, avec le son des fanfares d'autrefois. Mesdames et Messieurs : Monfarleau, la Fanfare. En avant la musique !

[Source : productions Strada]

JOËL LEGENDRE

NOËL [MUSIQUE DU TEMPS DES FÊTES]

MUSICOR

Sortie : 4 novembre 2014



Joël Legendre réalise un rêve d'enfant avec cet album de Noël. Histoire de rendre ce projet encore plus significatif pour l'interprète, 1 \$ par album vendu ira à une cause qui lui est chère depuis les 22 dernières années : Opération Enfant Soleil. Ce projet musical, sous la direction artistique d'Anne Vivien, se devait d'être à la fois festif, lumineux et

authentique. Il rassemble les grands classiques de notre répertoire et propose des adaptations en français de pièces anglophones qui seront entendues pour la toute première fois sur disque. C'est sous la réalisation de Toby Gendron avec son complice Alain Sauvageau aux arrangements que l'univers musical relié à cette fête profondément ancrée dans nos racines est né.

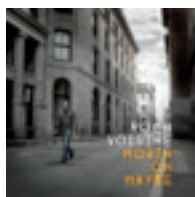
[Source : Musicor]

ROCH VOISINE

MOVIN' ON MAYBE [POP ROCK]

RV INTERNATIONAL INC.

Sortie : 21 octobre 2014



Premier album studio en anglais de l'artiste depuis 12 ans, *Movin' on Maybe* de Roch Voisine réunit 12 nouvelles chansons originales, aux couleurs country, folk, pop et rock. L'auteur-compositeur-interprète renoue ici avec ses amis et ses collaborateurs de renom, voyageant entre les studios de Londres, Nashville et Montréal. Mentionnons aussi la participa-

tion de précieux collaborateurs québécois dont les réalisateurs Marc Pérusse, Jay Lefebvre, Guy Tourville et l'ingénieur de son Ghislain-Luc Lavigne.

[Source : RV International inc.]

BENOÎT ARCHAMBAULT

LES POURQUOI 2 [JEUNESSE]

DISQUES VICTOIRE

Sortie : 30 septembre 2014



Le premier tome du livre-disque *Les pourquoi*, paru en 2011 (mis en nomination à l'ADISQ et lauréat du prix de musique folk canadienne) est bien connu des enfants et de leurs parents. Avec *Les pourquoi 2*, son sixième disque, Benoît Archambault retrouve son précieux collaborateur, le réalisateur et arrangeur

Simon Proulx. Ensemble, ils travaillent dans la complicité et beaucoup, beaucoup de plaisir, évitant de cerner un public, enfant ou adulte. Ils s'amuse, se font plaisir, et voilà qu'ils finissent par gagner autant les parents que les tout-petits ! Au total, ils offrent 10 chansons aux textes riches, drôles et gentiment délirants, portées par des styles musicaux variés, pop, folk, jazz - et même disco ! Une douzaine de sketches plus déjantés les uns que les autres introduisent chacune des pièces.

[Source : Disques Victoires]

Note:

Les albums mentionnés ici sont sélectionnés parmi ceux pour lesquels un contrat a été déposé à la GMMQ. Pour plus d'information sur la promotion des CD dans *Entracte*, écrivez à communications@gmmq.com.

Pour en savoir plus sur les contrats, communiquez avec le service des relations de travail au 514-842-2866.

La lutherie
MF 1982

Luthiers spécialisés en créations exclusives,
modifications et réparations de guitares et basses.

Montréal. Tél. 514.388.1712 Courriel: info@mf.qc.ca www.mf.qc.ca



VOUS SAVEZ CE QU'EST UN REER :

vous mettez de l'argent de côté et en échange vous obtenez une déduction d'impôt.

Mais savez-vous pourquoi vous bénéficiez d'économies d'impôt supplémentaires lorsque vous épargnez dans le REER du Fonds de solidarité FTQ ?

PARCE QUE LE FONDS A UNE MISSION UNIQUE : AIDER L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC.

Il a l'obligation d'investir la majorité de ses actifs dans l'économie d'ici et de créer et maintenir des emplois chez nous.

En investissant dans le REER du Fonds, vous posez un geste solidaire.

Et pour cela, vous bénéficiez d'économies d'impôt additionnelles.

QU'ATTENDEZ-VOUS POUR ÉPARGNER ?

	UN REER AILLEURS	UN REER AU FONDS
Votre épargne annuelle	1 000 \$	1 000 \$
Déduction REER	384 \$	384 \$
30 % d'économies d'impôt supplémentaires du Fonds	Sans objet	300 \$
Ce qu'il vous en coûte réellement	616 \$	316 \$ ou 12,15 \$ par paie

Note : exemple pour une personne ayant un revenu annuel de 45 000 \$ et 26 paies par année. Les crédits d'impôt accordés au Fonds pour l'année d'imposition 2014 sont de 15 % au fédéral et de 15 % au provincial.

Faites vous-même le calcul :
FONDSFTQ.COM/CALCULEZ

 **FONDS**
de solidarité FTQ



PLUS D'ARGENT DANS VOS POCHEs

1 800 567-FONDS (3663)

fondsftq.com



FondsFTQ

Ce placement est effectué au moyen d'un prospectus qui contient des informations détaillées importantes au sujet des actions du Fonds de solidarité FTQ. On peut se procurer un exemplaire du prospectus aux bureaux du Fonds ou sur son site Internet. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement. Les crédits d'impôt accordés au Fonds pour l'année d'imposition 2014 sont de 15 % au fédéral et de 15 % au provincial.

